

LA TERRE DE DURBUY ET SES ÉGLISES aux trois derniers siècles avant la Révolution française

par G.-J. NINANE

§ 1. Ce qu'était la vraie Terre de Durbuy

La grande balayeuse d'institutions que fut la Révolution française n'a pas supprimé le sol de la Terre de Durbuy. Mais la notion même de «Terre de Durbuy»? Un texte officiel du XIX^e siècle nous l'apprend en évoquant l'aire de la charité comtale au moment où était complètement laïcisée cette antique institution de la Maladrerie ou Hospice de La Haisse¹. S'il en est question ici, c'est parce que le processus même de son remploi nous éclaire sur l'étendue de la région secourue par cette institution à la fois civile et ecclésiastique.

Terre de Durbuy et aire caritative de La Haisse

Cette fondation, attribuée à Jean l'Aveugle et, pour le moins, dotée généreusement par lui, avait pour mission d'aider les «confirmés-ladres» de la Terre de Durbuy, donc les pauvres malades de Durbuy et des quatre bans du comté. Les mambours de La Haisse étaient rendus responsables par-devant le prévôt et les échevins de la hautecour. Cette mambournie ne pouvait être, ici comme ailleurs pour les établissements similaires, commise qu'à «ceux que la justice du lieu, à l'intervention du pasteur d'illecq trouveront le plus idoines»². La distribution des biens des pauvres devait se faire «selon la fondation sur ordonnance ou liste à dresser par ceux de la justice sur l'avis préalable des pasteurs des lieux où cela a été ci-devant pratiqué»³.

Le Registre aux Rentes fut «arrêté le 19 pluviôse an 9» (8 février 1801).

L'ancienne institution est devenue: «Hospice civil dit de la Haisse, représenté par les administrateurs du Bureau de bienfaisance du canton de Durbuy».

Or — et c'est ceci qui est important pour notre étude —, en ressortirent douze communes «formant la ci-devant terre de Durbuy» et qui sont: Durbuy, Wéris, Amonines, Barvaux, Beffe, Borlon, Erezée, Grandmenil, Heyd, Mormont, Tohogne et Vaux-Chavanne⁴.

Cette liste est très éclairante. On a donc écarté de la notion: terre de Durbuy, pratiquement toutes les seigneuries foncières adjacentes, même les enclaves de Soy et Fisenne. Nos aïeux de l'époque connaissaient donc

très bien ce que recouvrait «la ci-devant terre de Durbuy». L'histoire démontre qu'ils ont bien retenu la tradition.

L'intérêt de ce texte est d'autant plus grand que, généralement du moins, il y a identité entre les trois aires suivantes: celle des comtés ou alleux primitifs, celle des paroisses primitives et celle de la région secourue par de telles institutions, les maladreries anciennes fonctionnant sous la direction de la hautecour et avec l'aide des curés de paroisses.

Bans, cours et seigneuries

Sans nous attarder à l'histoire civile⁵, un regard attentif est nécessaire sur la carte qui tente la reconstitution de la Terre de Durbuy au XVI^e siècle, à l'époque où elle fut amodiée au comte d'Oostfrise. Nous avons, du 25 juillet 1538⁶, un Verbal de Pierre Boisot et de Jérôme Van Hamme, tous deux conseillers à la Chambre des comptes en Brabant. Les villages et hameaux qui y sont cités, sont, à peu de chose près, ceux qui sont décrits dans les Lettres patentes du 31 janvier 1628 qui furent lues lors de l'engagère officielle de mai 1628 au comte de Grobbendoncq, engagère qui devait tenir jusqu'en 1795. Ces Lettres suivent fidèlement le rapport de l'«escuyer Nicolas de Blier», capitaine prévost, gruyer et receveur de Durbuy, dressé le 11 avril 1626⁷. Somme toute, il y a eu très peu de changements à partir du début du XVI^e siècle. Suivons le relevé de la déclaration officielle de 1628: «Soubs icelle haute cour sont immédiatement ressortissans en première instance quatre cours appelées d'ancienneté les quatre cours de la terre».

La cour de *Barvaux* contient: Barvaux, Bohon, Biron, Tohogne, Wéris, Longueville, Coquaimont, Oneux, Amas «par deçà l'eau», Borlon, Palenge, Septon, et les hameaux aujourd'hui disparus: Hument (ou Humin⁸), Rosée, Spineux et Houyon⁹. N.-B.: Le record de 1538 comporte en plus, étrangement, Genneret.

La cour de *Wéris*: Wéris, Morville, Tour, Lohéré, Aisne-sous-Heyd, La Roche-à-Frène en partie, La Forge, Deux-Rys en partie, Hoursinne, Mormont, Fanzel, Eveux, et, en plus, les localités non identifiées de Tilly et Grimbiéville (cette dernière se retrouve cependant dans la liste des cours foncières). La liste est exactement celle

de 1538.

La cour de *La Sarte*: Erezée avec son hameau La Sarte, Estiné, Clerheid, Erpigny, Blier, Hazeille, Oster, Briscol, Sadzot-Amonines, Beffe, Trinal, Ny, Wenin et, non reconnu, Rakail. En 1538, il y a en plus Wey (ou Awez).

Celle de *Grandmenil* (Grand Mainil) avec Fosse, Manhay, Willers, Vaux de Chavanne (Lavaux de Chavanne), Chêne-al-Pierre, Bra en partie et Monchenoule (Montignoulle), comme en 1538.

A l'intérieur. «En icelles quatre cour», il y avait bien quelques cours foncières, sans grande importance, traditionnellement tenues par des «hommes de fief» et administrées soit par «mayeurs et eschevins»: à Biron (trois cours), Eveux, Franzel, Vaux, Beffe, Trinal et Ny, soit «par sires et hommes», comme les cours de Piereux à Bohon, deux cours à Barvaux, la cour de Barre à Tohogne, la cour de Morville, trois cours à Wéris, deux à Amonines et une à Ny. Ces cours n'avaient que basse juridiction et étaient tenues aux plaids ordinaires et aux plaids généraux. Elles sont la subsistance ou d'anciens petits fiefs accordés par privilèges des comtes de Durbuy ou des ducs de Luxembourg, ou bien d'anciens petits alleux inféodés par force ou par précaire.

A l'extérieur de la vraie Terre de Durbuy, et très important, est le bloc des Seigneuries foncières adjacentes; les chefs de ces cours devaient reconnaître le seigneur de Durbuy pour seigneur direct et haut justicier, avec des modalités assez diverses pour le restant des droits et devoirs. Chacune a du reste son histoire très spéciale et son statut juridique vis-à-vis de Durbuy et aussi envers d'autres maîtres. Toutes proviennent d'autres blocs, surtout dans le courant des XIII^e et XIV^e siècles.

My, Ville, Izier, Ozo, Houmart, ont appartenu, au moins un temps, à Stavelot, comme aussi sans doute Noirmont et Grimbiémont. Harre et Villers-Ste-Gertrude ont relevé de Saint-Lambert de Liège et de Nivelles. Bomal, de Saint-Hubert. Oppagne a toujours (?) été terre liégeoise. Celles du Sud et de l'Ouest ont une histoire très complexe; bien bigarrée était l'importante cour de Rianwez, comportant elle-même, en 1628, celle de Grandhan avec Petithan, Marteau et Grande Somme, celle de Sinsin, et celle de

Hampteau avec quatre autres villages : Rendeux Ste-Marie (R. bas), Hamoul, Chéoux et Waharday, et enfin l'arrière-fief important de Soy.

Pour être complet, disons que Durbuy avait des droits sur Enneilles, Petite-Somme, Fisenne, certains petits-droits sur la « basse-cour » de Melreux, droits de haute-vouerie sur Seny et Terwagne, et autres en plusieurs lieux excentriques (Senenes, Ramelot, Ramesée, Bourdon, Maffe et même à Verviers) sans compter la Cour des Alloux à Ocquier¹⁰.

Du point de vue qui nous occupe, l'histoire de toutes ces cours n'a pas d'intérêt direct; mais comme il y a parallélisme entre l'histoire civile et l'histoire ecclésiastique, un aperçu même rapide de leur première structure paroissiale mettra en lumière, par contraste, l'unité de la structure ecclésiastique dans ce qui est vraiment la Terre de Durbuy.

§ 2. Les églises et leur qualification

Les églises à collation comtale

Le n° 48 de la Description dressée par N. de Blier en 1626 donne à la compétence du Seigneur de Durbuy « la collation des cures et bénéfices des églises de Durbuy, Tohogne, Borlon, Heyd, Wéris, Grandmainil, Beef, Erezé et de la vicairie perpétuelle de Barveau ». Toutes églises des quatre cours ou bans de Durbuy.

Qu'on veuille bien noter que cette forme affirmative est, pour plus d'une église, une discrète revendication. Nous verrons que ce droit de collation, c'est-à-dire de présentation d'un candidat au bénéfice à l'évêque ou à l'archidiacre selon les cas — appelé aussi souvent droit de patronage —, originellement privilège des fondateurs d'église ou des curés des églises-mères, fut souvent réclamé et volé par les princes temporels. Cette prétention comtale a été plus d'une fois combattue, au XVII^e siècle notamment, lors du remplacement du curé de Wéris et du vicaire perpétuel de Barvaux.

Classification des églises de la Terre de Durbuy dans les pouillés et records diocésains

Sans tenir compte des paroisses des seigneuries adjacentes qui, probablement, ne firent pas partie de l'alleu primitif, consultons quelques-unes de ces listes officielles qui distinguent la classe des églises ou chapelles. Auparavant, il est nécessaire d'expliquer le sens de certains termes qui remontent aux IX^e-X^e siècles, à l'époque de la formation et de l'organisation des conciles ou doyennés au

diocèse de Liège. Leur sens canonique est toujours valable quelle que soit l'époque de leur citation, mais pas toujours de façon absolue la portée historique ordinairement attribuée par les historiens. Ainsi il est des églises très anciennes qui, par exemple en suite de dépopulation, ont été classées au X^e siècle comme quartes-chapelles; de même qu'il est des églises, filiales détachées assez tardivement (c'est le cas d'Erezée et Durbuy), qui sont classées médiannes. En général cependant, sauf claire démonstration du contraire, cette sériation porte, outre les aspects canonique et comptable, une signification historique, le plus souvent prouvée par ailleurs.

Une église « *integra* » (église entière) est une église importante qui, en général, a beaucoup de chances d'être primitive; son appellation « *integra* », vient de ce qu'elle paie taxe entière à l'évêque, à l'archidiacre et au doyen: à l'évêque, le *cathedraticum* à l'occasion du synode annuel; l'archidiacre et au doyen, les procuraciones, visitaciones et *pabula* qui s'originent à l'ancien droit de gîte en rapport avec la visite canonique.

Une « *media* » (moyenne), du moins dans le diocèse de Liège, provient souvent d'un premier démembrement de l'église-mère et ne paie que la moitié des taxes.

Quant à la « *quarta, capella* » (quarte chapelle), elle est le plus souvent — il est des exceptions, — une filiale qui n'est devenue qu'assez tardivement paroissiale; ne recevant que la visite décanale, elle ne payait que le quart de la taxe lors de cette visite officielle.

Des listes pour le Concile d'Ouffet, relevons:

— *En 1764*: « Liste des quartes chapelles du concile d'Ouffet dont les constitutions appartiennent au doyen¹¹ ». Nous y lisons que la Terre de Durbuy proprement dite en compte cinq: Barvaux, Beffe, Borlon, Grandmenil et Heyd.

— *En 1615*: « *Quartae capellae Concilii Uffeyensis* »¹². Nous n'en lisons plus que quatre sur les cinq de 1764. La chose est claire: l'oratoire de Barvaux, à l'époque, venait d'être érigé en vicariat-perpétuel de Tohogne et le curé attaquait en justice la validité du document.

Seule de la Terre de Durbuy, Tohogne est qualifiée d'« *integra* »:

1686. (R. 1. 202, fol. 31) *ecclesia integra*... resc. 80 m(uids).

1661. (R. 1. 201, fol. 9 v°) Int. eccl... 72 m.

1617. (R. 1. 197, fol. 72) Int. eccl. S. Martini... 72 m.

1608. (R. 1. 197, fol. 91 v°) Int. eccl. cum onere 3 m... 70 m.

Tandis qu'en cette même année 1608 (fol. 92): « Wéris média ecclesia et vicaria perpetua sub Tohogne », comme en 1615. (R. 1. 198, fol. 32.)

Le Pouillé de 1497

(Registrum absentiarum anni 1497¹³.) *Ecclesia* (sans précision): Tohogne, Heyd, Grandmenil et Beffe.

Pour Wéris, on lit (comme en 1558, Daris) « Wérique vicaria ».

Quant à Borlon: « Bairlon (plutôt: Bourlon) capella ».

Une qualification luxembourgeoise - 1531

Liste des églises pour la taxe ecclésiastique où les « deniers du subsidium du clergé au pais de Luxembourg... à l'impériale Majesté » sont décrits par doyennés¹⁴. Du « doyenné d'Uffay », nous extrayons ce qui regarde la Terre de Durbuy proprement dite.

La cure de Beffe: 9 livres.

La cure de Heyd (Hees): 4 l. 6 sols.

La cure de Grand Magnilion: 9 l.

La cure de Thohonia: 60 l.

La vicaire de Wérisse: 5 l.

A noter:

— Pas question de Borlon, encore alors dépendante de Tohogne. Ni d'Erezé, encore sous Wéris.

— Sur les 31 églises du doyenné d'Ouffet, c'est celle de Tohogne qui est la plus taxée, sauf le « personnat de Chines », cad. l'abbaye de Stavelot même, en tant que curé primitif de Xhignesse où elle désigne un vicaire-perpétuel.

« Le personnat de Chines: 100 l.

La vicaire illecq: 9 l. »

Comparons: Ocquier, 36 l.; Juzaine, 7 l. 4 s. 6 deniers; Mont-Saint-Denis, 9 l.; Bommalia, 6 l. 18 s. 11 d.; Izier, 6 l. 4 s.; Soy, 6 l.

— Indication claire:

« La vicaire de Wérisse » suit immédiatement la cure de Tohogne, puisque vicaire-perpétuel. Exactement comme « la vicaire illecq » suit le « personat de Chines ».

Mêmes cas: pour Villance, Graide; Bellain où « la vicaire illecq » suit la cure.

Premières conclusions

La simple lecture attentive de ces pouillés et listes amène à ces conclusions:

Tohogne, seule église *integra*, est certainement la plus importante et a le plus de chances d'être la plus ancienne.

Wéris est très anciennement la première fille de Tohogne.

Grandmenil, Heyd et Beffe sont des démembrements plus récents mais d'avant 1497.

Borlon et Erezée ne sont devenues paroissiales qu'après 1531.

De Barvaux et de Durbuy, il n'en sera question comme paroisse qu'après 1611.

§ 3. En remontant l'histoire des paroisses

1° CELLES DES QUATRE BANS DU COMTÉ

La rareté des documents ne permet guère de connaître la situation des paroisses que pour la fin du XV^e siècle, quoiqu'il en soit plusieurs bien antérieures à la fin du moyen âge.

Nous faisons investigation pour chaque paroisse en nous attachant seulement au point de vue de l'origine et à l'aspect structuration paroissiale à l'intérieur de l'ancienne Terre de Durbuy. C'est pour cela que nous commencerons par les églises de cette terre; de nouvelles données confirmeront nos premières conclusions.

Des autres églises ou chapelles des seigneuries foncières rattachées par la haute justice seulement à Durbuy, nous dirons un mot rapide mais suffisant pour démontrer, par opposition contrastante, l'entité remarquable de l'ancien domaine de Durbuy pour l'ecclésiastique comme pour le civil.

Commençons par **Beffe** à propos de qui il subsiste un point d'interrogation sur son appartenance à l'alleu primitif.

À l'extrémité sud de la Terre de Durbuy, son *ecclesia* est citée en 1497 et dans les autres pouillés; *quarta-capella* en 1615, 1677 et 1764. Taxée à 9 livres en 1531. Et en 1628, elle est à la collation du seigneur de Durbuy.

Il est curieux qu'au Libre Terrier¹⁵, «la valours en la court de Beffe pour l'an tout conté en may en l'an 1315» est comptabilisée à part des trois autres bans d'alors: Barvaux, Wéris et Grandmenil (ainsi du reste que «Hans et mairie de Soy»). Les «terraiges» de Beffe produisent 9 muids pour Durbuy mais le seigneur doit à cette cour 5 sous «pour patronaige». C'est seulement après 1315 que Beffe ressortit à la cour de La Sarte, mais encore en 1628, «la cour de Beef et celle de Godefrin à Ny» ont un statut spécial pour juridiction et connaissance des droits et actions réelles. D'où il semble que, très primitivement, Beffe ne faisait pas partie de l'alleu de Durbuy. De qui le Seigneur de Durbuy aura-t-il acquis cette cour et ce droit de «patronaige» sur l'église de Beffe? En fait, jamais aucun curé de Tohogne n'a fait allusion à la maternité de Tohogne sur Beffe.

Mormont

À une date inconnue, posséda sa chapelle. «À l'origine, écrit le P. de Moreau¹⁶, le territoire de Mormont relevait de la paroisse de Tohogne.» C'est normal puisque sa chapelle fut démembrée de Wéris. En 1580¹⁷, l'archidiacre du Condroz permit, le 16 décembre, à Thomas Groulart de prendre un prêtre pour officier cet hiver-là jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste, dans la chapelle de Mormont-sous-Wéris, à l'exception des dimanches et jours de fête. (Ce Groulart était un exploitant du fer à La Forge.)

C'est en 1615¹⁸ que la «cap. de Mormont sub invocatione S. Michaelis» est signalée sous le curé Jean Monet, de Wéris. En 1616, 1617 et 1620, le «rector de S. Michel in Mormont», Auguste Hody, paie le «*placetum absentiae*» (taxe de non-résidence). En 1620, Hody ayant renoncé, c'est le prêtre Nicolas Dozo qui, sur présentation du curé de Wéris, prend ses «*institutiones*» pour l'autel S. Michel «*in loco de Forge*». En 1677, la chapelle de Mormont a une «valeur» de 5 muids. En 1699, le présentateur de Jacques Honnay à ladite chapelle est J.-M. Marchand, «*scutiferum* (écuyer) de Forge et Briscole». En 1716, le desservant de La Forge est toujours «*vicarius*». La paroisse n'existe comme telle que depuis 1836.

Borlon

Cité en 1497: «Bourlon *capella*» (plutôt que Bairlon, d'après autres graphies du temps). En 1558, «Bourlon, *ecclesia sive capella*». Daris (Circ. p. 726) parle d'«église». Reg. 1559, fasc. IV. p. 8, renseigne Borlon et Palenge comme chapelles dépendant de Tohogne. On comprend alors que Borlon, pas plus que Palenge, n'est pas taxée au dénombrement de 1531.

Pour la collation, elle dépend du comte en 1628.

Son revenu est estimé à 20 muids. Quant aux dîmes, la cure en a un tiers. Un tiers se partage entre le seigneur de Durbuy et le Chapitre S. Martin de Liège; l'autre tiers entre Fd de Rahier et Henri Tassea (XVII^e siècle).

Si le Chapitre St-Martin intervient dans la dîme, c'est par suite d'une donation par Gérard de Durbuy, en 1256, sous condition que «celui qui serait désigné par le Chapitre comme homme vivant et mourant livrerait tous les ans à la S. André au château de Durbuy un cens de livre de poivre»¹⁹.

En 1504, le village de Borlon, qui est presque à cheval sur Durbuy et sur terre de Logne vers Ocquier, fut en difficulté avec le Capitaine de Logne uni au maieur d'Ocquier; un record statua

que Borlon a comme seigneur hautain le seigneur de Durbuy mais que les manants de Borlon «sous la voie» sont paroissiens d'Ocquier et dépendent de Stavelot²⁰. Cette déclaration fut ratifiée le 20 septembre 1558 à Durbuy.

En 1608, est bénéficiaire de l'autel St-Pierre à Tohogne, valeur 8 m. spelte (Arch. par.) «R. Pastor de Borlon, personnellement desserviens». En 1617, bénéficiaire au même autel, «R. D. Nicolaus Barvaux, pastor in Borlon». (Arch. par. de T.)

Il semble donc que Borlon a été démembrée de Tohogne entre 1559 et 1608; mais probablement quelques décades avant Durbuy. En tous cas, une fois de plus, le seigneur de Durbuy en a ravi le droit de collation à l'église-mère.

Il est un peu intrigant que Borlon paraisse assez tardivement dans les documents d'archives alors que les sections qui en dépendaient au point de vue ecclésiastique sont citées bien plus tôt. Vôhinne (Grande et Petite Wohinne, au «fond de Wohine» (1363), in HALKIN et ROLAND, Cart. St., T. 1, p. 83) est dépendante, avec Bende, de la villa de Vervoz, en 862: «*villam Uerigium cum suis appendiciis id est Bainam et Uualthinam* (ou plutôt: *Waholinan* ou *Walhinam*); confirmation en est donnée encore en 872. Quant à Oneux, il est cédé en 885, par Charles le Gros à un fidèle du comte Gislebert, appelé Théodo, avec des droits d'usage sur la forêt Hulsinas (appelé encore Al Hosière) (H. et R., o. c., T. 1, p. 106).

L'église de Borlon a des parties romanes bien conservées; il a dû y exister très tôt un temple chrétien.

Palenge

L'éternel «second»: chapelle de date inconnue, avant 1551 en tous cas, elle releva de Tohogne jusqu'en 1611, date où elle fut rattachée à Durbuy démembrée de Tohogne. Le texte de cette dismembration est explicite sur le sujet. Sire Henry de Bohon pour lors curé de Tohogne fut vivement blâmé par ses successeurs pour avoir consenti. «Il avait, écrit L. Poncin en 1728 (Reg. Toh.), la disme de Palenge qui luy rapportait annuellement entre quarante et cinquante muids. Ce qui étoit le plus beau revenu de toute la cure de Tohogne. Mais hélas, la perte est faite, on ne peut plus la réparer...».

Heyd

«*Ecclesia*» dans tous les pouillés; cure en 1531 quand elle fut taxée 4 l. 6 s. pour la taxe en faveur de Sa Majesté. Cependant en 1615, 1677 et 1764²¹, elle est classée quarte-chapelle. C'est

toujours le seigneur de Durbuy qui en a possédé ou exercé la collation et levé la dîme. En 1677, les revenus de la cure s'élevaient à 14 muids. En 1626, sa terre relevait du ban de Wéris, tandis qu'en 1472, la dépendance Loheré devait «respectum» à l'abbaye de Stavelot sans doute comme bien anciennement inféodé. Le territoire paroissial de Heyd était fort étendu, comprenant Loheré, Tour, Aisne et loin du côté Nord; car, en 1540, lors de l'érection de la chapelle de Harre, le curé de Heyd réclama parce que, dit-il, «les paroissiens du Jardin de Harre-St-Lambert relèvent du curé de Heyd, c'est-à-dire quatre ou cinq maisons»²².

Elle a été démembrée certainement avant le XV^e siècle, mais de quelle mère²³?

Grandmenil

En 1764, quarta-capella. 1677²⁴, l'église est «quarta capella» sous l'invocation des SS. Maurice et ses compagnons. Revenus: 40 muids sil. & aven. Le seigneur de Durbuy en est collateur et décimateur, comme en 1628 (Lettres pat. d'engagère) et en 1615 (Monilium magnum). De 1647 à 1687, c'est Jean Herla qui est «curé de Grandmenil». En 1591, c'est un certain Jean de Sérine. En 1544, Henri Jalhay, curé de Grandmenil, devient en même temps bénéficiaire de Notre-Dame et S. Adrien à Fisenne de 1574 à 1592. En 1538, comme témoin à un acte est cité «messire Wathi de Foyd, chapelain de Grand-Maingny²⁵». En 1531, la cure est taxée pour Sa Majesté (Grob., o. c.). Et, selon D. Guillaume, la Liste de Düsseldorf en 1448, cite Grandmenil comme «ecclesia».

Démembrée avant le quinzième siècle probablement, mais de quelle paroisse-mère aussi? Comment se fait-il qu'au XVIII^e siècle, pour les curés Bourdon et Poncin, est-il admis comme certain que (Reg. Bourdon, Arch. par.): «l'église de Tohogne at esté des plus considérables du pays. L'on en at anciennement séparé la cure de Grandmesnile...».

Il est certain que la «court de Mainil» est, en 1314²⁶, siège d'un ban de la Terre de Durbuy, avant La Sarte-Erezé, alors que, comme nous le verrons plus loin, à la fin du XIII^e siècle, il n'est question pour toute la Terre que de la dîme de Tohogne et de Wéris. Il semble donc que Grandmenil ne fut pas paroisse indépendante avant le XIV^e siècle. Chose probabilisée encore par le fait suivant: au Livre terrier de 1314-1315²⁷ est porté comme revenant à «monsignour le conte de Durbuy»,

(1314): «pour la part monsignour contée (contre ou juxtant) le costuer,

av. 8 copes, valent av. 3 F. stirs».

«pour la part monsignour contre le costeur, 6 d.».

(1515): «pour la part monsignour conte le constreit, 6 d.».

Que retenir de l'indication de ce coûtère (custos, gardien d'église)²⁸? Vu l'époque, il est très probable qu'il s'agit d'un prêtre en sous-ordre et qu'en 1314-1315, Grandmenil n'était pas encore paroisse indépendante; elle le sera devenue sans doute au cours de ce quatorzième siècle. Notons que, relevant en partie du ban de Grandmenil, Vaux-Chavanne dépendait paroissialement de la très ancienne église de Brasur-Lienne. Un oratoire y est signalé en 1619 qui fut érigé en succursale en 1803.

Erezée

Au civil - économique, toute la région circonvoisine d'Erezée est intégrée d'abord dans la «court de Wérisse»; ce n'est qu'en 1538 qu'est signalée existante la «court de La Sarte» à laquelle dorénavant seront comptées les «valeurs» de ces villages. La région essartait à grands coups au XIV^e siècle. La dîme de la Sarte, en 1314, portait 100 muids d'avoine aux comptes de la «court de Wérisse». Au dénombrement de 1505²⁹: «la court d'Eschart Héresée, 5 mesnaiges», tandis que Grandmenil et Fosse comptent: 2 ménages (pleins, s'entend). La Sarte était un hameau d'Erezée.

La première allusion à l'église d'Erezée date du 4 septembre 1581³⁰: un certain Jean Fansetus est admis «ad coadj. in Erezée sub Wéris».

Pas de taxe en 1531 pour Erezée, évidemment. Erezée fut érigée en 1588³¹ en église paroissiale. En 1608³², nous lisons: «Erezée: ecclesia noviter erecta in parochialem, valens circiter X m. avenae et super terris videlicet sex journalibus III sext. et XII st. bl. R. Ds Joës Fanzez». Ce même Fanzez qui était coadjuteur en 1581.

En 1609³³: «Erezée, 1/2 eccl. desumpta ex Wéris valet 10 m. avenae». En 1617³⁴: «1/2 eccl.», même curé «Fanzé» et Joës Huberti y est prêtre-marguillier.

Erezée est devenue très vite église «media» probablement à cause de l'importance de son revenu et de sa position centrale qui en fit le village-chef de la dernière née «court de La Sarte». Le terme «media» au XVII^e siècle avait perdu un peu de son sens historique et prenait une portée de comptabilité.

Fanzé est curé encore en 1622. En 1629, on voit le comte de Durbuy s'arroger le droit de présenter à la cure d'Erezée Henri Grégoire, attitude

logique avec les Lettres patentes de 1628 et le Record de N. de Blier en 1626.

En 1678, le collateur et décimateur est le comte.

Idem en 1681: 1/2 eccl. SS. Germani et Laurentii. Rescr. 12 m. sp. «Décimas non habet sed majores (N.d.r: en 1686: «omnes») percipit de Grobbendoncq».

En la même année, les arch. de l'Ev. de Liège signalent une «capella S. Josephi» dans la demeure de D. Martini à «Erpigné» fondée par le père dudit seigneur, avec une messe septimanale.

La fille aînée: Wéris

En 1775, c'est le comte d'Ursel qui appela à la cure de Tohogne l'abbé Charles-Louis Aldringen qu'il avait présenté deux ans avant à la cure de Wéris. En remontant les six pastorats jusqu'en 1630, nous voyons chaque fois que la cure de Wéris est réellement «ad manus domini temporalis de Durbuy»; ainsi que la dîme. Eglise «media» en 1677, Wéris voit son revenu estimé à 50 muids, avec, en plus, 7 muids pour l'autel St-Nicolas, uni à la cure³⁵.

Le 20 janvier 1630³⁶: «Institutiones ad eccl. par. de Wéris vacantem per obitum D. Joës Monet, ad opus Di Eligii Fanseel, pbri d. Leod., per Dm Pontianum de Bra, par. de Tohogne praesentati». Ce fut donc cette fois le curé de Tohogne qui, en qualité de curé primaire, prétendait au droit de collation. Dans le pouillé de 1630, en marge, on met que le curé de Wéris, Jean Monet, «obiit in februario 1630». Le 30 octobre 1631, Evard Rondelet, prêtre de Durbuy, présenté depuis un an par le baron de Grobbendoncq de Durbuy est admis à la place du candidat Eligius Fansel, présenté par le curé de Tohogne³⁷. Toujours la persistance de cette mentalité de l'«eigenkirche»; le même procédé sera employé quelques années après pour Barvaux.

Or le curé de Tohogne, d'après les Statuts liégeois, ne faisait qu'exercer son droit. En 1615³⁸ et en 1608³⁹, on renseigne: «Wéris média ecclesia et vicaria perpetua sub Tohogne».

Dès 1561, Wéris possédait des fonts baptismaux⁴⁰; il semble que c'était depuis très longtemps.

En 1558, comme dans le Pouillé de 1497: «Weriche vicaria».

Au Dénombrement à la taxe ecclésiastique, en 1531 (Grob, o. c.), «la vicaire de Wérisse, 5 livres», suit immédiatement «la cure de Tohogne, 60 l.», ce qui est une indication d'union ancienne en comparant avec les autres cas similaires.

A quand remonte cette séparation? Très anciennement. Nous pensons que

c'est dans le courant du VIII^e siècle ou, au plus tard, du IX^e siècle, que Wéris eut son église; à la fin du IX^e siècle, ont commencé l'organisation des «conciles» et la classification des églises en *integrae et mediae*... (qui dura fixe-ment). Depuis très longtemps, Wéris fut un centre important pour la région; il y a visible convergence de très anciens chemins vers ce haut lieu des dolmens: raison pour une évangélisation rapide.

La très belle église romane, plus d'une fois agrandie, est un vénérable témoin de l'ancienneté et de l'importance de cette paroisse.

On peut avancer qu'à elles deux, Tohogne et Wéris ont évangélisé et couvert à peu près l'espace-noyau du futur comté de Durbuy.

Barvaux-sur-Ourthe

N'est cité dans aucun pouillé ancien.

J. Paquay, s'appuyant sur Reg. (1559-1800, XVII^e s., fol. 82, des arch. dioc. de Liège) signale que Barvaux aurait été érigé en paroisse l'an 1610. Et le P. de Moreau prend soin de noter: «Dans l'original, l'addition: «ad Urtam erect. 1610» est d'une autre main que celle du pouillé». Cependant, après avoir corrigé cette erreur, le P. de Moreau commet cette autre erreur: «Vu le silence des Jura et Emolumenta antérieurs à 1559 et des registres paroissiaux, il semble bien qu'il n'y avait pas de chapelle avant l'érection de la paroisse»⁴¹.

Il y a bel et bien des archives paroissiales à Tohogne où il est dit explicitement que Barvaux, longtemps avant 1605, possédait une chapelle pour desservir les communautés de Barvaux, Bohon et Humin (disparue, au Sud de Barvaux). Il suffit de lire les longues pages du Registre Poncin sous le titre général: «Erection de la chapelle de Barvaux, les Mémoires qui la regardent et les protestations faites contre ceux qui y ont été présentés».

Notons qu'il s'agit d'érection en Vicariat perpétuel et non en paroisse indépendante (comme ce sera le cas pour Durbuy).

Copie authentique des lettres officielles, des contestations écrites et orales et judiciaires qui ont suivi jusqu'en 1728, réflexions personnelles du curé Poncin, doyen du Concile d'Ouffet, tout cela constitue un dossier extrêmement intéressant sur les façons de juger, de réagir et de vivre à l'époque. Nous y voyons clairement et vertement critiquée la manière vraiment cavalière des seigneurs de Durbuy et traiter les droits de collation en ce cas officiellement reconnus au pasteur de l'église-mère. «Haec omnia

scripsi, dit Léonard Poncin, ad perpetuum rei memoriam, hac 26 aug 1728. L. P.».

Etant donné l'intérêt de ces pages, il est utile qu'elles soient publiées. Les Archives liégeoises ne nous apportent pas de renseignement nouveau sauf quelques précisions de dates concernant les titulaires de Barvaux, que nous mettrons en note à ces documents paroissiaux⁴². (Ndlr: pour y accéder, voir la bibliographie en fin d'article.)

Durbuy

Le Consent des Archiducs pour l'érection de la cure de Durbuy signale: «en icelle ville il n'y a eu d'ancienneté qu'une chapelle nommée la chapelle St Nicolas dépendante de la cure et église paroissiale de Tohogne». A quand remontait-elle? Aucun document ne le précise. Toujours est-il qu'en 1325, Jean l'Aveugle obtint du Pape Jean XXII l'autorisation de démolir une chapelle qui gênait son château à la condition de la reconstruire à un endroit décent⁴³.

Selon le P. de Moreau⁴⁴, cette chapelle (... ou sa remplaçante) possédait des fonts baptismaux en 1572.

Le pouillé de 1497: «Dourbuto ecclesia». Celui de 1558: «Drubuto ecclesia» sans «valet»; ce n'est pas le seul cas où une telle appellation n'est pas tout à fait exacte.

Au Reg. Poncin, des Arch. Par. de Tohogne, p. 140 et sq., deux documents: le Consent des Archiducs, du 4 février 1611, et le texte latin de l'érection de la cure de Durbuy, du 10 mars 1611.

Contrairement au cas de Barvaux, il s'agit d'érection en cure et la collation est réservée explicitement «aux dites Altesses», ...«considéré que la dot procède de la ditte cure de Tohogne de laquelle ils ont toujours été collateurs»; raison qui ne fut même pas contestée par l'Evêque de Liège ni par l'Archevêque de Cologne.

Le curé de l'église-mère n'eut pas à protester; mais il regrette avec beaucoup de ressentiment cette «dismembration» surtout parce que «sire Henri de Bohon... ne pouvait jamais faire un plus grand préjudice à ses successeurs; ...il avait la disme de Palange qui lui rapportait entre quarante et cinquante muids, ce qui était le plus beau revenu de toute la cure de Tohogne»⁴⁶.

Dès 1677, l'église de Durbuy est classée «media», appellation devenue porteuse seulement d'une signification et d'une valeur de comptabilité!

L'église-mère: Tohogne

Saint-Martin de Tohogne, la seule «integra» de la Terre de Durbuy, est

sans nul doute la plus importante et la plus ancienne de la Terre de Durbuy.

Tous les engagistes de Durbuy en ont la collation, sans contestation. Avant le XIV^e siècle, la possession de son patronage et de sa dîme (laquelle coïncidait en ce temps-là pratiquement avec celle de la Terre de Durbuy) a provoqué bien des luttes.

En 1686, son revenu est estimé à 80 muids; en 1531, elle est taxée à 60 livres, incomparablement plus que toutes les autres de la Terre et même du Concile d'Ouffet, à part l'abbaye de Stavelot en tant que «personnat» de Xhignesse. Il est vrai qu'alors encore l'étendue de la paroisse était celle du ban le plus riche et le plus peuplé du comté, le ban de Barvaux.

Si loin que les archives le permettent, en 1591 p. ex., la division des revenus est tripartite, ce qui est le signe de la plus haute antiquité.

Il y aurait un travail intéressant à relever dans les diverses spécifications et descriptions des revenus et rentes de la cure, dès 1591, les noms de quantité de villages, non seulement de l'ancienne cour de Barvaux, mais aussi d'au-delà: d'Izier, Ny, Grand'Han, Petithan, Morville, Herbey, Boclinville, du Marteau, Genneret... payées d'ancienneté par ces toutes vieilles appartenances à la cure et paroisse de Tohogne.

Outre le bénéfice de l'autel St-Nicolas, attaché à la cure, l'église comportait: le bénéfice St-Sébastien, fondé en 1515 (appelé aussi de Ste-Anne et St-Sébastien, en 1693) par la famille de Presseux; et un bénéfice à l'autel St-Pierre, connu dès 1593, souvent au même bénéficiaire que l'autel St-Remacle de Verlaine, datant lui du début du XVI^e siècle.

Il n'est pas question ici d'une monographie sur la paroisse de Tohogne; pour qui veut la faire, il y a énormément de documents à la cure⁴⁶. Ce que nous en dirons suffira pour en montrer la vénérable antiquité.

Nous connaissons les curés depuis 1304, avec quelques hiatus. La cure était très recherchée, de prêtres peut-être trop à la dévotion des collateurs, en général des hommes de grande famille.

En 1304, pour sortir du litige fameux (du XII^e au XIV^e siècle), c'est Gosuin de Jupille qui est nommé curé, un de la famille des hommes de fief de Jupille-Laroche⁴⁷.

En 1339, le curé de Tohogne, Jacques de Marcigiis, autrement dit «Aertvelt», fut autorisé, par le Pape Innocent VI, à permuter avec Jean de Cortis, curé de Noduwez, en Brabant⁴⁸, chanoine de l'église St-Jean-Baptiste à Liège.

Les Archives Vaticanes signalent comme curé de Theonia au diocèse de Liège, en 1446, «Woutyher de Rosele»⁴⁹.

L'an 1483, le 9 mai, «vénérable sire Jacques de Velroux, recteur de l'église paroissiale de Thohongne» comparait au secrétariat de la cathédrale de Liège, pour se plaindre de ce que Jean de Platea, chanoine de la Collégiale de St-Jean l'Évangéliste à Liège, lui disputât la possession de la cure de Thohongne⁵⁰. Ce Jean de Platea avait été, en 1469, curé de l'église paroissiale de Verviers et mourut doyen de St-Jean, de Liège, en 1503.

Après lui, ce fut Gilles le Cherron, décédé peu avant 1517.

Puis Evrard de Laroche, présenté à l'Archidiacre du Condroz par Everard de La Marck, comte de Laroche et de Montaigu, seigneur d'Agimont et de Durbuy. Il est encore curé en 1530 et 1540 (selon communication de l'abbé D. Guillaume à M. Rulmont). Dans le registre Poncin (p. 258), il est appelé Everard Rock ou Rocko. Au moment de Poncin, existait encore un vieux registre des comptes de l'église où le curé Everard Rock (ou de La Roche) a signé le 28 février 1533.

Lui succéda, dit ce Registre Poncin, «Messire Jean de Metz, issu d'une maison fort noble et d'ancienne chevalerie». Ses armes étaient apposées sur une verrière du receveur de Durbuy, avec son nom: «Jean de Metz curé de Tohogne en l'an 1557»⁵¹. Était-il le frère peut-être de ce «noble messire Anthoine chevalier de Metz, gouverneur de Durbuy» qui avait requis Nicolas Fabry, greffier de la cour, pour un extrait authentiqué, le 6 septembre 1542, du Dénombrement des fiefs de Durbuy, réalisé le 11 avril 1534?

Ensuite «Messire Henry de Bohon». «C'est lui, écrit Poncin, qui permit la dismembration de Barvaux et de Durbuy, comme il était fort âgé et qu'il n'avait plus toute la présence d'esprit qu'il devait avoir.» (Henri Bohoniensis, aux A. Ev. de L. en 1597, 1608 et 1614.)

Après lui, Ponce Debras, qui fut curé plus de 50 ans, et mourut «plenus dierum» le 1^{er} août 1665.

Fait suite Guillaume Duchesne, apparenté avec les hommes du fief de Grand-Han. Mort en 1697.

Puis Monsieur de Taille qui ne resta curé que deux ans pour devenir aumônier à la cour de Bruxelles. Il est mort chanoine en 1727 ou 1728.

Vient alors l'ancien curé de Fumal et de Durbuy, Anthoine Bourdon, qui fut définitif aux affaires du clergé séculier pendant la guerre de 1713 (ou 16). Mort le 3 mars 1727. Sa belle pierre

tombale fut longtemps au milieu du chœur; elle est apposée actuellement dans le porche, à côté de celle de son successeur.

Léonard Poncin, natif de Barvaux, grand travailleur, beau prédicateur et grand historiographe de la paroisse. A la date du 7 octobre 1738, à Ouffet, après la grand-messe chantée par le curé de Chevron, le sermon ayant été donné... en latin par le curé de Linchet, les 49 curés présents (un seul absent) du Concile d'Ouffet élevèrent doyen le curé Poncin. Décédé le 1^{er} juillet 1762.

Il y eut ensuite Charles-Joseph Xhignesse, natif de Durbuy, curé jusqu'en 1774.

Ancien curé de Wéris, de 1773 à 1775, Charles-Louis Aldringen resta à Tohogne jusqu'en 1786; de là, il alla à la cure de Bastogne et mourut chanoine de Tournay.

Après lui, Jean-Pierre Dehé, de Montleban, mort à 53 ans, en 1793. C'est lui qui a fait bâtir la chapelle du Cherâ⁵².

Le curé qui eut à porter toutes les souffrances de la grande Révolution avait été curé 18 ans à Amonines; J.-D. Simon abandonna à cause de ses infirmités en 1828. C'est lui qui, réfugié dans un vil fournil à Verlainne, laissa un intéressant mémoire sur ce qu'il souffrit et ce qui se passa pendant ces très sombres années⁵³.

L'église elle-même, romane de la seconde moitié du XI^e siècle et du même style que Waha mais combien plus vaste et monumentale, possédait un cimetière immense. C'était vraiment l'église paroissiale des comtes avant le XVII^e siècle; un comte de Durbuy, Godefroy, y fut inhumé vers 1124. Mais n'anticipons pas!

En haut d'une page de son beau et précieux registre, le doyen Poncin de Tohogne, un peu dépité, on ne sait trop pourquoi, mais avec une verve et un style qui sont bien du siècle, a écrit en lettres plus solennelles et plus grandes que d'habitude:

«Dignité et Maternité de l'église de Tohogne.

» L'église de Tohogne est très ancienne, elle a été des plus considérables de ces pays, elle a l'honneur d'être la mère de plusieurs autres églises ses filles; la cure de Grandmesnil, celle de Wérice, celle d'Erezé, celles de Durbuy et de Barvaux sont sorties de son sein; elles sont toutes ses filles et elles doivent la regarder et la respecter comme leur mère. Mais, hélas, la pauvre mère; il parait qu'elle n'a produit de filles que pour en être méprisée; elles ne la regardent plus et ne luy portent pas plus de respect qu'à la plus

étrangère; ceux qui les ont épousées ont peine à accorder les marques d'honneur à celui qui a épousé leur mère.

» Ô dérèglement, ô bouleversement de la nature.

» Sed qui est maior, serviat minori.»

Les deux églises paroissiales dernières-nées de Tohogne

Verlainne-sur-Ourthe

Cette section importante releva de tous temps de l'église de Tohogne. Aux Archives paroissiales de Tohogne, une copie précieuse de la «description des revenus appartenans aux cures...», en réponse à une enquête ordonnée en 1591 par Grégoire XIV et dressée par le curé Jean de Bohon arrivé à Tohogne en 1597, reprend dans l'impressionnante liste des rentes et revenus: «en l'an 1598, les recettes de l'autel St Remacle de Verlainne, ...de la chapelle de Verlainne; et il y est question d'une «recteur dudit autel», de rentes sur «le thier St Remacle... et la terre joindant d'amont à la terre de la mère Dieu».

C'était une chapelle probablement fondée par le seigneur temporel du lieu. En 1612, l'«altare claustrale situm in Verlainne sub Tohonia» est apprécié 2 muids et demi de revenu et attribué, à la mort du prêtre Pétri, au bénéficiaire «D. Clément» (appelé ailleurs Clément de Bra), par disposition de la collatrice Marie de Curkenborck⁵⁴. On connaît plusieurs bénéficiaires: après Clément de Bra, François Constant (1660-1709), Gilles Dubois (1709-1749), Jean Herbéto (1749-1755), François Catin (1755-1765), Martin-Déodat Ghaye (1765-?). A peu près tous étaient chargés en même temps du bénéfice St-Pierre de Tohogne. C'est sous le rectorat de Gilles Dubois, en même temps vicaire à Tohogne, que, vu le délabrement de l'oratoire, l'interdit canonique fut lancé contre la chapelle de Verlainne le 28 septembre 1726. On restaura en hâte et la sentence fut levée le 18 janvier 1728⁵⁵. Verlainne devint succursale en 1843.

Houmart

Cette section jumelée de Houmart-Hermanne fut assez tardive à posséder un lieu de culte plus proche que l'église paroissiale de Tohogne à laquelle, de tous temps, elle ressortit alors que les archives de Stavelot parlent de Houmart dès 1030: un manse (unité d'exploitation rurale) «mansum fiscalem... in Holmarch», a été donné alors à l'abbaye de Stavelot par un certain Arnulfus, d'accord avec son épouse, et sur le point de partir avec le comte Henri pour une expédition mi-

litaire contre les Hongrois⁵⁶. En 1131, cette terre «de Homart» devait payer annuellement dix deniers à l'autel St-Remacle de ladite abbaye.

Ces paroissiens n'eurent leur chapelle à Houmart qu'en 1850, construite en l'honneur de saint Hubert sur l'initiative généreuse des époux Antoine Dumoulin-Petithan dont la pierre tombale est à l'église. En 1856, elle est reconnue chapellenie de Tohogne et devient enfin succursale en 1872.

L'oratoire de Warre

Cette églisette, posée sur un promontoire rocheux dominant splendidement une des plus belles boucles de l'Ourthe, fut l'œuvre d'un homme, Michel Cosme, après avoir été le désir de plusieurs. De retour de Lourdes, il réalisa son petit bien, se fait de tous les métiers avec quelques aides bénévoles, pour construire cet oratoire de près de vingt mètres de long sur huit de large; ce «saint à sa façon», souvent décrié et parfois admiré, mourut le 22 septembre 1901, son église étant terminée. Il avait fait bâtir une maison pour un chapelain. C'est l'abbé Michel Ninane, ancien curé de Grandhan, qui, le premier, accepta d'y résider.

Monsieur Van Beneden racheta toute la propriété en 1902 et offrit la chapelle au conseil de Fabrique de Tohogne; la chose fut approuvée en 1907.

Cas spécial: **Jenneret**, fille d'Ocquier, adoptée temporairement par Tohogne de laquelle elle fut démembrée en 1835.

Une chapelle existait à Jenneret, probablement de temps immémorial car ce tout vieux village avait une certaine importance, à preuve les multiples tractations dont il fut l'objet selon le cartulaire stavelotain. Son église n'est renseignée dans aucun pouillé parce que dépendance directe d'Ocquier, terre de Stavelot, au ban de Logne. Son titulaire est saint Martin.

Tandel⁵⁷ relate l'existence d'une pierre tombale de «Katheri... de Cheine, femme ho(no)rable home Arnould Résymont qui trépassât 1531 à febrir le j 23». C'était peut-être les parents d'un autre Arnould de Résimont, prêtre le 12 mai 1557 et inhumé aussi à Jenneret⁵⁸.

Le 19 janvier 1590, le prêtre Jean de Longueville fait profession de foi «ad coadj. in Generet sub Ocquier»⁵⁹.

En 1617, Generet, dont les revenus sont estimés à 10 muids est «appendix sub Ocquier» et est desservi par Guillaume Pétri (y)⁶⁰.

Le 26 mai 1627, Stavelot accorde à

Joseph Pochet, curé de Genneret l'autorisation d'ajouter au côté droit du chœur de l'église du lieu une chapelle à condition de veiller à son entretien et de la doter de telle sorte qu'une messe par semaine puisse y être célébrée⁶¹. Chose qui donna lieu à de grosses difficultés entre ledit Pochet et les habitants⁶².

En 1698, Jenneret est encore «capella» relevant d'Ocquier, en même temps qu'Amas et Bende. Amas semble n'avoir possédé qu'une chapelle castrale, «altare Sae Annae in cap. castrali d'Ama», à charge d'un bénéficiaire⁶³.

C'est en 1807 que Jenneret fut séparé de la paroisse d'Ocquier pour être rattaché à Tohogne. Jenneret, fille d'Ocquier devient adoptée de Tohogne dont elle fut séparée en 1835 pour être succursale indépendante.

2° DANS LA MOUVANCE DE SOY?

Ny

Pas d'«ecclesia» de Ny en 1497. Mais en 1531, la «cure de Ny» est taxée au profit du Prince à 7 l. 4 sols. Il y a une «ecclesia» en 1538 (Daris, *o. c.*, p. 726) et en 1558. En 1628, elle est à la collation du Chapitre St-Aubain de Namur qui tenait ce privilège des comtes de Namur. (Selon Mgr Schmitz, *Broch. mariale*, 1943.)

Amonines

La tradition incontrôlable dit que, de temps immémorial, il y eut une chapelle en l'honneur de st Lambert, martyr. Il n'en est pas question avant le XVI^e siècle. Il existe⁶⁴ la copie de l'acte d'érection de la «capellae de Amonines sub Soy in administrationem parochialem», pour le «primum et ultimum sacramentum», le 31 mai 1586, par Ernest de Bavière sur la demande du curé de Soy, Jean de Bohon et des habitants d'Amonines. L'archidiacre y consent en 1587; mais le chapelain sera amovible.

En 1614, Messire de Creppe est «curé de Soy et d'Amonines».

En 1678⁶⁵, la chapelle d'Amonines est portée comme «separata ab ecclesia de Soy», ayant le primum et ultimum et le chapelain est amovible et présenté à chaque changement par le curé de Soy.

En 1741⁶⁶, Fr. Huberton est toujours «pastor in Soy et Amonines». C'est à la fin du XVIII^e siècle qu'Amonines forma avec Blier une même paroisse sous le patronage de st Lambert⁶⁷. A noter qu'au civil, Amonines et Blier ne furent pas directement dépendants de Soy.

Blier

Autre fille de Soy, l'église-chapelle de Blier, en 1681⁶⁸, est «capella de Blier sub ecclesia de Soy». En 1658, elle est⁶⁹: «capella castralis de Blier»... hon. S. Nicolas, «ad manus Joannis de Hamal domini temporalis de Blier». Ce Jean-Ernest de Hamal, par sa mère Andrienne de Blier, était descendant du fameux Nicolas de Blier, capitaine-prévôt, gruyer et receveur de Durbuy, qui fut annobli par les Archiducs en 1618 et obtint «que les hameaux de Blier et de Hazeilles, situées dans la terre de Durbuy, seraient érigées en seigneureries foncières avec moyenne et basse justice».

Fisenne

Selon l'historien de Fisenne, G. de Bry⁷⁰, «Gilles dit Giloteau de Fisenne, écuyer, seigneur maire héréditaire... fut le fondateur de l'église de Fisenne, avec l'abbé de Stavelot Henri de Mérode (1433-1460)». Il y eut d'ancienneté des relations avec cette abbaye. Il est par ailleurs probable que cette seigneurie releva primitivement de l'ancienne paroisse de Wéris toute voisine. «On voit encore, écrit le même auteur ibidem, de Fisenne à Wéris, le «sentier de messe», qui, d'après une tradition respectable, était emprunté par les anciens pour arriver à l'église de Wéris».

Fisenne est citée dans tous les pouillés, dès 1497: ecclesia. Taxée en 1531, «la cure de Fysin 5 l. 2 s.». Elle est qualifiée «media» en 1608, avec revenu de 32 muids de spelte et d'avoine et à la collation du seigneur de «Vyle et Blier» conjointement avec l'abbé de Val-Benoît. A d'autres époques cependant, le seigneur de Fisenne fut collateur de cette cure.

Ce n'est qu'après la révolution française que Fisenne fut annexée à Soy.

Biron

Relevait de la Terre de Durbuy, mais possédait en 1605⁷¹ une chapelle dépendant de Melreux.

Oppagne

Eglise St Martin. Notée «media» en 1608, avec revenu de 24 m. d'épeautre.

La collation appartient, en 1686, au Prince-Evêque de Liège et au Chapitre St-Jean, alternativement.

La dîme appartient aux collateurs et le curé en a le tiers⁷². Non taxée en 1531, puisque «terre de Liège». Au pouillé de 1497. Oppagne est citée «ecclesia».

Soy

D'histoire aussi obscure. Comme Oppagne, le titulaire et patron est saint

Martin; elle est aussi classée « media » en 1615⁷⁸. Son revenu est estimé à 30 muids de sp. & av.; mais un ajout de 1686, dit: « sed valet plus quam 50 ».

Cependant à la taxation de 1531, on voit: « la cure de Soy... 61 ».

En 1662, la collation appartient à Marie d'Arenberg, princesse de Barbenson, à Bruxelles; à cette famille, appartenait le château de Soy avec « Mellines, Wy, Magostel et Amonines en partie ».

De fait, au XVII^e siècle, la cour de Soy faisait exception à la norme des autres seigneurs de la cour de Rianwez: elle ne remettait pas à Durbuy les condamnés à mort, « ayant par don des ducs de Luxembourg exécution criminelle avec pleine exemption de privilèges »⁷⁴.

Très tôt du reste, en 1501⁷⁵, la seigneurie de Soy était comptabilisée par Luxembourg à part de Durbuy, pour le calcul des ménages; en 1501 et en 1505, elle comportait « Soye, Wy, Martinser, Melin, Rianwez, Grant-champs, Somme et Petithan ». En 1495, dans le dénombrement de la Prévôté de Marche⁷⁶, la Terre de Soy n'est pas notée en relation avec la terre de Durbuy. C'est seulement entre 1537 et 1626 que la cour de Rianwez — avec du reste la cour de Hametel (Hampteau) — a été rattachée de façon juridique plus claire, mais assez spéciale, à la haute-cour de Durbuy.

Pour l'origine de la paroisse de Soy, c'est l'obscurité totale. Curieuse et poétique — c'est à ce titre qu'on la rapporte ici — une vieille tradition qui a persisté jusqu'à nos jours⁷⁷: « La gloire de cette localité (de Soy), c'est d'avoir été une des premières de la contrée à embrasser le christianisme. Ainsi, ce furent quatre forgerons de Soy qui allèrent à Tohogne entendre un apôtre prêcher la bonne nouvelle et la propagèrent dans leur village et les environs ».

3^e DANS LES SEIGNEURIES ADJACENTES ET DANS LE VOISINAGE

De toutes ces seigneuries qui ne relevaient pas directement des quatre bans de la Terre de Durbuy — exception faite de Houmart et Verlaine certainement, et de Bomal peut-être, à cause de la proximité — il n'en est aucune dont l'église ait été sous l'influence directe de l'église-mère de Tohogne, du moins en-deçà du X^e siècle, date où était faite l'organisation des doyennés.

Un regard, même en courant, est convaincant.

Grandhan

Quoiqu'omise au pouillé de 1497, et

non taxée en 1531, son oratoire est cité « ecclesia » dès 1558 et déjà, selon Daris⁷⁸, en 1538. Son église St-Georges est même qualifiée d'integra en 1608.

Elle a toujours été à la collation des seigneurs locaux de cette bizarre cour de Rianwez; à partir du XVII^e siècle, ils en partagent le dîmage avec le seigneur de Durbuy.

En 1617⁷⁹: ...« cum dependentia Sti Stephani in Somma parva » (Petite-Somme); curé d'alors, Jean d'Amas, alias Jean de Vervoz. Revenus: 16 ou 17 muids selon les « antiqua registra ».

C'est en 1620⁸⁰ que **Petite-Somme** se détache de Grandhan avec l'accord du Prince-Evêque de Liège, à la demande de Jean de Hamal, chef temporel de Petite-Somme et des habitants: une condition, c'est que les habitants de Petite-Somme et de Septon doivent se présenter à Grandhan à Pâques et à la Saint-Georges. Ce fut Henri Wathyer, desserviteur de la chapelle, qui fut le premier curé de Petite-Somme et Septon, sur présentation de Jean de Hamal. En 1686, cette église est « media », à la collation du seigneur du lieu, mais les dîmes allaient au curé de Grandhan.

En 1808, Petite-Somme redevint vicariat, rattaché à Somme-Leuze de 1808 à 1943. Petite-Somme ressortit actuellement à Palenge⁸¹.

Petithan

Au pouillé de 1497, on cite: « Ffarnevalh ecclesia ». Mais en 1558, « Favenailhe capella, alias Hans parva » & « ecclesia »⁸². Or, Petithan est taxée en 1531. Il semble donc que Petithan fut démembrée de Grandhan avant 1497⁸³.

Autre fille de Grandhan, c'est **Enneille**⁸⁴. Citée « ecclesia » dans tous les pouillés et taxés en 1531, à 7 l. 13 s.

Sinsin

Relevant, en 1628, de la seigneurie de Rianwez (avec Gde Sinsin et Méhogne), elle relève en 1501 de la « court de Hameteal » (Hampteau) avec Rendeux-Ste-Marie, Chéoux et Waharday; encore en 1537⁸⁵. Pas citée dans les pouillés. Sinsin possédait une chapelle, en 1559. L'acte d'érection de la paroisse, en 1586, dit clairement qu'il existait à Petite-Sinsin (pago minori de Sinsin), cad. le centre du village actuel, de temps immémorial une chapelle appendice de Nettine⁸⁶.

Noiseux fut érigée en quarte-chapelle en 1585, dépendante de Fronville.

Melreux

Dès les débuts, église baptismale et

paroisse très grande, sur plus de 20 km le long des deux rives de l'Ourthe, englobant Melreux, Hotton (chapelle castrale encore en 1615), Ménéil, Werpin, Hampteau, les deux Rendeux, Ronzon, Chéoux, Waharday, Hamoul, Biron, Hodister et Gènes.

Tout à l'Ouest de la Terre de Durbuy, se situe **Ocquier**, héritière, pour le spirituel tout au moins, du fundus gallo-romain de Vervoz, donné très tôt en bonne part à l'abbaye de Stavelot. Fondée comme paroisse, probablement en fin du VII^e siècle comme Tohogne, elle fut, au contraire de cette dernière, toujours à la collation de Stavelot. Son église est integra dans tous les pouillés.

D'elle relevaient Jenneret, une chapelle castrale à Amas et aussi **Bende**. Cette dernière chapelle est, en 1698, désignée: « cap. S. Marg. in Bende ». En 1672, le 9 juin, le prêtre Jean de Bende, curé de Linchet, érige un bénéfice « sub invocatione S. Margaritae, V. et M. en cap. de Bende sub par. Ocquier », à la collation du curé d'Ocquier⁸⁷. Par ailleurs, en 1743, le 23 février, par lettre de Rome, Benoît XIV confère à Etienne-Barthélemy Renardi, prêtre au diocèse de Liège, « la chapellenie de N.-Dame et de St-Joseph, de Bende, dépendante de la paroisse d'Ocquier »⁸⁸. Ce double titre est celui d'un bénéfice fondé par sire Laurent Ancion, d'Oneux, héritier des époux Henri de Hamal et Elisabeth del Creyir, à cette condition précisément de fonder à Bende, dans leur ferme, un bénéfice en l'honneur de Notre-Dame et de St-Joseph et de résider à Bende pour y célébrer trois messes par semaine en plus d'une chaque année à la dédicace de ladite chapelle; la fondation a été signée le 14 novembre 1697⁸⁹.

Près de Bende et de Houmart, la vieille paroisse d'Ouffet couvrait les territoires de Warzée et d'Ellemelle.

Vers le Nord de la Terre de Durbuy, à l'Est de Verlaine-sur-Ourthe et d'un hameau appelé « Bore deleis Tohogne »^{89b}, il y a la paroisse de **Bomal-sur-Ourthe**.

Elle englobait Herbet et, en partie du moins, Boclerville. En 1497 et en 1558, aux archives diocésaines de Liège, elle est « ecclesia » sans dénomination paroissiale, mais ibidem, en 1559 et 1588, elle est renseignée paroissiale. En 1586, sire Mathy de Hamoir est curé de Bomal⁹⁰. En 1615 et en 1764, la cure de Bommalia ou Bomalia magna est « quarta capella ». Pour la taxe ecclésiastique des curés du pays du Luxembourg, en 1531, elle fut taxée à 6 livres, 18 sous et 2 deniers.

JUZAINE ET MONT-SAINT-RAHY

Petite-Boumal est le nom de la seigneurie qui comportait la ferme encore ainsi appelée qui était fief de garde de Logne, et Juzaine.

Juzaine et Mont-Saint-Rahy

Remontons l'histoire de ces deux oratoires publics.

1764: Juzaine est «quarte-chapelle».

1615: «Quarte-chapelle Mont-St-Denis-Juzaine». En-deçà de cette date, plus question de Mont-St-Rahy ou Rahier-mont.

1558: A la fois: «Lysaren ecclesia» (ou Lysaen...) et «Rahiermons ecclesia» et «Monte Sancti Dyonisii».

1551: Pour la taxe ecclésiastique: «La cure de Juzaine... 7 l. 4 s.» et en plus: «La cure Mont-St-Denis, 9 l.».

1497: «Lysaen ecclesia» (étym. = à côté de l'Aisne. Ly, anc. fr. deleis... = juxta, d'où juz...). Et «Rahiermons, ecclesia», et «Mons S. Dyonisii».

C'est donc entre 1558 et 1615 que la cure de Mont-St-Rahy a disparu et que les offices furent dès lors célébrés à Juzaine. On appelle toujours «Saint-Rahy» cet endroit à peu près à mi-chemin entre Vieux-Ville et Juzaine, près de l'actuelle route de Bomal à Izier. Il y a visiblement des substractions de village. L'église de Mont-Saint-Rahy était, selon Halkin et Roland⁹⁴, dédiée à saint Denis l'Aréopagiste; mais on y vénérât depuis longtemps des reliques de saint Rahy qui était — et était naguère encore — en grande vénération au point que, au XVIII^e siècle, même l'abbaye qui avait inféodé le patronage de la cure, a cru que saint Rahy était le vrai titulaire de l'église⁹⁵.

Plus haut dans l'histoire, en 1133⁹⁶, au châtelain de Logne et à ses successeurs, Wibald, abbé de Stavelot, déclare qu'ils n'auront plus la collation de l'église «que est in villa Longie et eam que est in Monte Sancti Rainheri»; mais il leur laisse le droit de présentation à ces deux églises. Ce droit fut confirmé en 1161, en faveur de Wiric de Logne, fils de Héribrand.

Le jour de la fête de saint Denis, s'y tenait une foire fort courue et assez bruyante puisque c'est «pour esgarder la paix et le utiliteit dou pais et des parties et spécialement pour eschiweir les besteus et les pérís» que Gérard de Luxembourg, en 1289, sur l'avis des religieux de Stavelot-Malmédy, supprima cette foire. Ce Gérard de Durbuy appliquait bien la consigne que lui avait donnée son frère Henri de Luxembourg de maintenir les droits de justice sur les hommes de saint

Remacle; on sait d'ailleurs que ces deux frères, sous prétexte de protection (rien de neuf sous le soleil !), acquièrent beaucoup de biens et s'arrogèrent beaucoup de droits sur ces seigneuries stavelotaines, même au prix de sac et de sang.

L'ÉGLISE-MERE DE XHIGNESSE

Nous voici arrivés à ce brelan de seigneuries adjacentes du Nord de la Terre de Durbuy. Entrons-y par la porte du château de Logne et par la paroisse de **Logne**, déjà citée en 1133, à la collation du châtelain. Il s'agit bien de **Vieux-Ville**. Citée dans tous pouillés, comme paroisse. L'histoire en a été écrite par D. Guillaume⁹⁷. Disons simplement que, en 1764, Logne est quarte-chapelle du Concile d'Ouffet; idem en 1615. En 1721⁹⁸, Erasme Neuville est curé de «Vieux-Ville de Logne».

Incontestablement, la paroisse de Vieux-Ville-Logne est fille de **Xhignesse**, comme la plupart, sinon la généralité des paroisses de ces seigneuries du Nord de la Terre. Fondée par Plectrude vers 714, l'ancienne église de Xhignesse eut une maternité considérable, dans tout le domaine laissé libre entre les paroisses de Tohogne, de Lierneux et de Stavelot. Les premiers démembrements furent très probablement: Logne, Izier, Ferrières et Comblain.

De *Comblain*, naquirent Fairon (avant 1241, par. en 1437), Poulseur (par. en 1842), Fraiture, Ouhar, Renne sous Hamoir, Comblain-la-Tour fut paroisse en 1835.

Izier, église «integra» et baptismale antérieure à 1130 puisque dans la liste de cette date des églises à collation stavelotaine. Dès avant 1497, il y avait une chapelle à Harre (selon Yernaux H., du Comté de Logne, p. 81). En 1576⁹⁹ et 1580, «sire Melchior Chéoux» (est) curé d'Izier et de Harre. En 1609¹⁰⁰, «sunt sub Izier capella Sae Gertrudis in Villari, capella de Ozo, altare Sae Trinitatis in Villari, capella de Harre». La chapelle de **Villers-Ste-Gertrude**, citée en 1520, est citée en 1614¹⁰¹ comme érigée en église media; elle l'avait été en 1609, et la chapelle de **Harre** en dépendait. Celle-ci, érigée vers 1540, était, selon un pouillé inédit¹⁰² de 1593, une «capella Sti Huberti». Elle est «media» «et desumpta ex Izier et Villari Sae Gertrudis». Cette nouvelle paroisse rassemblait des maisons même d'Izier et de Heyd; ces deux curés lésés protestèrent.

Quant à *Ozo*, très vieille terre stavelotaine (citée en 862), elle fut tirillée en bien des sens. Sa chapelle

resta toujours dépendante d'Izier.

Xhignesse, en 1617, était toujours vicariat perpétuel de Stavelot. Ses dismembrations successives l'avaient réduite à 30 muids de revenus. Il lui restait deux autres sous-vicariats perpétuels: Xhoris et My.

Xhoris, très ancienne «ecclesia» (1497: Schoriche ecclesia) devint indépendante de Xhignesse en 1610, selon D. Guillaume, et donna naissance elle-même à Loré et à la chapelle de Targnon, au courant du XVIII^e siècle.

My, simple chapelle au pouillé de 1497, taxée comme cure en 1531, quoique citée encore «vicaria» en 1558. Elle fut dotée de fonts et détachée de Xhignesse en 1561, probablement. Sur son territoire, *Missoul*, chapelle et surtout *Ville et Ernonheid*, érigées toutes deux au XVII^e siècle.

Vers 1700, que reste-t-il de l'ancienne paroisse dénommée Xhignesse? Le centre de gravité a fini par se déplacer vers Hamoir. En 1732, Stavelot permet l'érection d'une chapelle sur le pré Juga «en le crestal» à Hamoir même, pour accomplir un testament, celui, daté du 5 octobre 1702, de Jean Delcour, «sculpteur très fameux native de Hamoir et résidant dans la ville de Liège». Cette chapelle devait être sujette au pasteur et à l'église de Xhignesse. C'était le coup de grâce pour l'illustre mère de tant d'églises.

Quand on réalise sur une carte l'immensité de l'ancienne paroisse primitive de Xhignesse, et celle de tant d'autres en l'ancien diocèse de Liège, on n'a plus le droit d'être étonné de l'immensité du territoire soumis anciennement à l'église-mère de Tohogne.

Elle sera mise en lumière encore mieux par l'histoire de ce qui s'est passé, à l'intérieur de l'ancien domaine de Durbuy, au point de vue ecclésiastique dans les siècles antérieurs au XIV^e.

¹ Fondée au plus tard au XIV^e siècle. Les Arch. par. de Tohogne en attribuent, au XVII^e siècle, la fondation au «comte aveugle seigneur de Durbuy». (Reg. Bourdon, fol. 6, n^o 1 des Rentes, 1699), à moins qu'il ne s'agisse seulement de la fondation de la chapelle de la Laderrie. Déjà en 1314, au Livre terrier du pays de Luxembourg (N. VAN WERVEKE, *Urbar des Grafschacht Luxemb.*, p. 63, et GROB ET VANNERUS, *Dénombrements des feux*, p. 550), il est question de «la povre mason de la Heistre». Sur La Haisse, voir art. de G. NINANE, *La maladrerie de La Haisse*, dans A.I.A.L., 1941, pp. 3-18. Cette institution fut un moment ermitage, maison d'études et de repos. — On célèbre encore à Tohogne des messes d'anniversaire

pour le Comte aveugle, à célébrer par le curé de Tohogne.

² et ³ SOHET, *Institutions de Droit*, 1772, T. 1, p. 110.

⁴ TANDEL, *Les Communes luxembourgeoises*, T.V, p. 294.

⁵ Pour plus de détail, voir le très bon article de M. BOURGUIGNON, o. c., dans A.I.A.L., 1947, pp. 401 à 430.

⁶ Repris presque textuellement dans le Rapport de Cymont, en 1609, lors du retrait de l'engagère. Arch. Et. Liasses de Durbuy, du 9 mai 1572.

⁷ M. Bourguignon fait remarquer que N. de Blier énumère incomplètement les cours foncières. Pour liste entière des fiefs relevant de D., voir G. de BRY, *Dénombrement*, en 1534, in A.I.A.L., 1926, pp. 145-155.

⁸ Cité Houmin, dans l'acte de l'érection du vicariat perpétuel de Barvaux en 1611, comme en relevant, avec Bohon.

⁹ Spineux, au lieu-dit actuel de Spineux, à l'endroit des «trois sapins». Houyon ou Houjon, territoire de Borlon, au-dessus du moulin de Jenneret; à ce lieu-dit toujours actuel, il y a visibles sources et substructions.

¹⁰ C'est en ce chapelle de seigneuries foncières adjacentes, rattachées à Durbuy au cours des temps, que se trouve l'explication de ces curieuses limites entre les provinces de Luxembourg, Liège et Namur. Les seigneuries qui n'ont pas été englobées dans le Luxembourg (cantons de Durbuy et Erezée) sont celles qui jouissaient d'un statut particulièrement lâche à l'égard de Durbuy: ainsi, Noirmont et Grimbiémont (art. 95 des Patentes d'Engagères) et Ocquier (Liège) où Durbuy avait seulement une Cour des Alloux à laquelle, c'est remarquable, Jenneret et Bende (qui en dépendaient) étaient devenus farouchement rétifs.

¹¹ Reg. 1, 207, 1760-1767, fol. 121-122.

¹² Reg. 1, 198, 1615-1626, fol. 1^o.

¹³ Publié par J. PAQUAY, *Pouillé de l'ancien diocèse de Liège en 1497*, Tongres, 1908.

¹⁴ Dans GROB ET VANNERUS, *Dénombrements...*, o. c., p. 429. Cette liste semble sévèrement exhaustive et, a priori, plus complète que certains pouillés diocésains où certaines institutions pourraient ne pas figurer parce qu'exemptes.

¹⁵ GROB ET VANNERUS, o. c., p. 555.

¹⁶ *Histoire de l'Eglise en Belgique*, tome compl., p. 309.

¹⁷ A.Ev.L., Reg. 1, 197, fol. 38.

¹⁸ A.Ev.L., Reg. 1, 198, 1615-1626, passim, fol. 32 et 108. Selon Guillaume.

¹⁹ TANDEL, *Les Communes luxembourgeoises*, T.V, p. 251.

²⁰ HALKIN ET ROLAND, *Cart. de Stavelot*, T. 2, p. 511.

La juridiction paroissiale de Borlon englobait en plus de Borlon et d'Oneux, les Vôhines, Spineux et Houyon. Cf. sur ces hameaux disparus, Fr. BOURGEOIS et Jos. BERNARD, *En Terre de Durbuy. A la recherche de Walthina*, dans Ard. et Fam., 1959, I, pp. 15-20. Et G. NINANE, *Quelques anciens noms de lieux de la région de Borlon-Tohogne*, dans Ard. et Fam., 1967, I, pp. 10-15.

²¹ A.Ev.L., R. 1, 201, fol. 214 v^o: en 1677: «quarta-capella, Si Martini ad collat, d. t. Durbutensis».

²² Selon A. CHOQUE, in *En marge d'un millénaire* (Villers-Ste-Gertrude), 1966, p. 47.

— A la p. 49, l'auteur dit, étonnamment: «Au XII^e siècle, Conon de Montaigu donna la terre de Heyd aux moines de St-Hubert». Mais HANQUET, in *Cantatorium*, p. 254, n. 4, note: «Heis, nom d'une ancienne dépendance d'Ortho».

²³ Selon l'abbé GUILLEAUME, dans une note à M. Rulmont, curé de Tohogne: «il est probable que les églises de Heyd, Bomal, sont d'anciennes dépendances de Tohogne».

²⁴ A.Ev.L., Reg. 1, 202, fol. 26.

²⁵ *Statuts de Ste-Croix*, Reg. 26, 1536-1563, fol. 8.

²⁶ GROB ET VANNERUS, o. c., p. 550

²⁷ Ibid., GROB, pp. 556, 557.

²⁸ Custos, selon DU CANGE: cui ecclesiae seu templi cura incumbit.

²⁹ GROB, o. c., p. 234.

³⁰ A.Ev.L., R. 1, 197, fol. 41. — Le P. de MOREAU (*T. compl.*, p. 455) note qu'une tache couvrant trois communes: Mormont, Amonines et Erezée est sans centre culturel en 1559. Cependant les Œuvres de Loi de la Haute-Cour de Durbuy (1521-1531, f. 62, v^o) font allusion à un «semyterre de l'englise d'Erezée». Cité par F. Pirotte, in *Aspects de la vie économique dans la Terre de Durbuy de 1500 à 1648*, Ard. et Fam., 1967, n^{os} 2 et 3, p. 93, n^o 9.

³¹ R. 1559-1800, fasc. IV, p. 8.

³² A.Ev.L., R. 1, 197, fol. 88.

³³ R. 1, 197, fol. 134 v^o.

³⁴ Reg. 198, fol. 73.

³⁵ A.Ev.L., R. 1, 201, fol. 130.

³⁶ Ib. R. 1, 199, fol. 83.

³⁷ Ib. fol. 113 v^o.

³⁸ Ib. R. 1, 198, fol. 32.

³⁹ Ib. R. 1, 197, fol. 92.

⁴⁰ Reg. Ev.L., 1559-1800, fasc. IV, p. 8.

Wéris fut-il réellement, au X^e siècle, comme on l'a conjecturé, un centre administratif de «comitatus»? (YERNAUX J. dans *Histoire du Comté de Logne*, 1937, p. 16.) Est-ce de Wéris que vient le nom: Waudricia? stipulé dans l'acte de février 966 (Miraeus, T. 1, p. 654) par lequel l'empereur Otton confirme la donation, à l'abbaye Sainte-Gertrude de Nivelles, par «Regenarius comes» d'une villa appelée «Villare» (Villers-Ste-Gertrude), «in page Ardenna, super fluvium Aisna, in comitatu Waudricia»? Comme certains le pensent (A. CHOQUE, *En marge d'un millénaire*, p. 35), il s'agirait de Regnier II de Hainaut (fils de Regnier au Long-Col) très possessionné dans la région. Rapprochons cela du fait que les fils de Regnier III se virent confisquer l'administration de leur comté par Otton II qui en confia l'administration à Godefroid de Verdun (le Captif). Est-ce là peut-être l'origine de la possession par cette famille d'Ardenne-Verdun d'une partie au moins de ce qui devint la Terre de Durbuy? Pure hypothèse...? Cela expliquerait très bien pourquoi Wéris, née première fille de l'église de Tohogne aux temps où, en gros, la région Ourthe-Aisne était propriété des Pippinides et des Carolingiens, s'imposa plus tard, à travers et après les subdivisions féodales, comme centre administratif principal de la partie Est de la Terre de Durbuy, bien avant la formation des bans de Grandménil et surtout de La Sarte-Erezée, et aussi comme la plus importante et féconde paroisse de ce côté ardennais de la Terre.

⁴¹ *Histoire de l'Eglise en Belgique*, T. compl.,

p. 126.

⁴² Voir à la fin du livre renseigné ci-dessous ces documents, pp. 97-107.

⁴³ FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, T. 2, n° 1615, p. 592. — Notons que le château est mentionné pour la première fois en 1078. Cf. KURTH G., *Glossaire toponymique de la commune de Durbuy*, dans Ann. F. A. et Hist. de Belgique, 23^e Cong. de Gand, 1913, p. 384.

⁴⁴ in *Histoire de l'Église en Belgique*, T. compl., p. 180, et reprenant De Leuze, Kurth et le Reg. 1559-1800, fasc. IV, p. 8.

La cuve baptismale conservée en l'église de Durbuy est datée de 1588. — Au cimetière de la ville, il est encore une pierre tombale du « premier enseveli en icelle simetier décédé l'an 1600 le 14 août ». Cf. Jos. BERNARD, *De la Fontaine Saint-Martin à la paroisse de Durbuy*, dans Ardenne et Famenne, 1961, p. 148.

⁴⁵ Ces deux pièces ont été publiées par J. BERNARD, in Ardenne et Famenne, 1961, à la suite de l'article précité, pp. 151-153. Voir ce document à la fin de cet essai, pp. 107-109. — G. de BRY, art. : *Fisenne*, in A.I.A.L., T. LV, 1924, pp. 182 et 183, prétend que c'est Nicolas de Blier, gruyer et receveur du château et de la terre de Durbuy qui « fonda la chapelle Saint-Nicolas ». Plus exactement, il voulut mettre cette chapelle préexistante davantage au service de la population en la faisant desservir par un chapelain chargé du soin des âmes. « Cette chapelle St-Nicolas fut consacrée le 30 juin 1600 » (o. c., p. 183) et le premier chapelain fut Jean de Pième. Ce fut l'assise immédiatement préalable au démembrement de 1611.

⁴⁶ Grâce surtout au talent d'historiographe et à la patience de copiste de L. Poncin, curé de Tohogne entre 1727 et 1762. Il recopia de précieux documents sans lesquels beaucoup de choses nous échapperaient.

⁴⁷ H. & R., *Cart. de S.*, T. II, p. 219.

⁴⁸ Reg. d'Avignon. Suppliques d'Innocent VI, reg. n° 30, fol. 92.

⁴⁹ Diversa cameralia. Arch. Vat., 1389-1500. Ed. Berlière, 1906.

⁵⁰ Reg. III, Secr. de la Cathéd., fol. 318.

⁵¹ Une question se pose à la suite de la découverte d'un papier aux Arch. de Lille, Reg. B, 149465. Acte 26: L'acte est signé de 1551 et, entre autres noms, porte: ... « Jean de Sprymont prêtre et curé de Tohogne et des appart. en nostre pays de Luxembourg, Durbuy et Palenge... ». Il s'agit peut-être du même Jean de Metz. Ou bien, il s'insère comme curé de Tohogne entre 1540 et 1557.

⁵² Les « tcherràs », c'est en wallon, les anciennes routes à charroi lourd comme était la vieille route de Durbuy vers Warre et Tohogne, au tracé de ce que l'on appelait « le chemin de la Vicomté », reliant Durbuy à la vicomté de Férot. Cette chapelle est toujours là, et sur terre paroissiale de Tohogne.

⁵³ Le doyen Poncin, curé de Tohogne, a établi vers 1728 une liste des curés de

Tohogne à partir d'Everard de Laroche, en son précieux Registre des Arch. par. Elle a été publiée in Leodium, janvier-juin 1950, pp. 3 à 15, par Carlo De Clercq, avec quelques erreurs.

⁵⁴ A. Ev. L., R. 1, 197, fol. 184 V.

⁵⁵ Ib. Reg. 1, 205, fol. 125. — Cette dame, Marie du Fourneau de Cruyckenbourg, douairière de Jean de Vilhain, écuyer, seigneur de Verlainne, épousa en secondes noces Nicolas de Blier, capitaine de Durbuy.

⁵⁶ H. et R., o. c., T. 1, p. 311 et p. 207.

⁵⁷ *Les Comm. Lux.*, T. 5, p. 237.

⁵⁸ THIRY, *Histoire de l'ancienne seigneurie et commune d'Aywaille et de la région Ourthe-Amblève*, 1937-1940, T. 2, p. 331.

⁵⁹ A. Ev. L., Reg. 1, 197, fol. 49 v°.

⁶⁰ Ib. Anno 1617, fol. 71 v°.

⁶¹ H. et R., o. c., T. 2, p. 617.

⁶² HALKIN, *Inventaire Ch. Stav.*, B. 53, VII, pp. 408-410.

⁶³ A. Ev. L., An° 1633, R. 1, 199.

⁶⁴ A. Ev. L., R. 1, 197.

⁶⁵ Ib., R. 1, 201, fol. 165.

⁶⁶ Ib., R. 1, 207, fol. 167 v°.

⁶⁷ Ib., 1559-1800, fasc. III, p. 8.

⁶⁸ Ib., R. 1, 201, fol. 165.

⁶⁹ Ib., R. 1, 200. — G. de BRY, art. : *Fisenne*, dans A.I.A.L., 1924, p. 183: « Nicolas (de Blier) fonda en son château de Blier, le 7 mai 1615, une chapelle avec office, à laquelle il attacha un chapelain ».

⁷⁰ in A.I.A.L., 1923, p. 64.

⁷¹ A. Ev. L., R. 1, 198, fol. 136.

⁷² Ib., R. 1, 201, fol. 215.

⁷³ Ib., R. 1, 202, fol. 29 v°.

⁷⁴ Démembrement à la Chambre royale de Metz, le 26 avril 1683, par la Comtesse de Grobbendoncq. TANDEL, V, p. 202.

⁷⁵ GROB, o. c., p. 158.

⁷⁶ Ib., p. 87. Même constat pour 1528, 1530 et 1537.

⁷⁷ Texte des Frères MATHIEU ET ALEXIS, in TANDEL, T. V, p. 369.

⁷⁸ Circ., p. 726.

⁷⁹ A. Ev. L., Reg. 1, 198, fol. 70.

⁸⁰ Ib., 1, 198 et 201, p. 22.

⁸¹ La « Grande-Somme » disparue, relevait de Grandhan et n'avait pas d'oratoire. Ne pas confondre avec Somme (ou Somme-le-Temple), vieille paroisse d'avant 1558, avec section: Leuze, qui avait chapelle en 1663. En était collateur, le « commendator » de Villers-le-Temple qui était chef de la « cour de justice de Somme et Leuze Temple ». A. Ev. L., 1, 197, fol. 17 v° et passim.

⁸² Cf. DE MOREAU, o. c., T. compl., p. 344.

⁸³ M. le Chan. SCHMITZ signale, selon les arch. par.: « 1490, X..., curé de Petit-Han ». Et G. de BRY, o. c., p. 174: « Nicole de Blier », curé à Petithan en 1477.

⁸⁴ Cf. CONROTTE, *Hist. des Enneilles*.

⁸⁵ GROB, o. c., p. 501. — M. BOUR-GUIGNON, o. c., p. 413.

⁸⁶ A. H. E. B., T. XIX, pp. 71 et 72.

⁸⁷ A. Ev. L., R. 1, 201, fol. 86-88. Sainte Marguerite est encore la patronne de Bende. Ce qui subsiste de l'ancienne chapelle est typiquement du XII^e siècle.

⁸⁸ H. & R., *Cart. Stav.*, T. 2, p. 650, doc. 1666.

⁸⁹ A. Ev. L., R. 1, 301.

^{89b} H. & R., o. c., T. 2, p. 660. Cour relevant, en 1472, de Stavelot comme chef-premier et de la paroisse de Tohogne, ce hameau était situé vraisemblablement entre Lignard, Herbet et Verlainne. Cf. G. NINANE, dans *Quelques anciens noms de lieux*, dans Ard. et Fam., 1967, I, p. 14. Il disparut sans doute dans l'une des deux guerres entre Liégeois et Lognards: bataille de Tohogne en 1490, ou dans les combats qui amenèrent la ruine de Logne en 1521 (en même temps peut-être qu'un autre hameau: Freisne, cité en 1332, dans G. KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, 1903, p. 533, probablement situé au lieu-dit: So Freyeneux, où apparaissent de nombreuses substructions).

⁹⁰ Arch. par. de Ferrières.

⁹¹ HANQUET, *Cantatorium*, p. 104, note 3. — Aussi G. KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, 1903, p. 93, p. 142, p. 608.

⁹² Lettre à M. Rulmont, curé de Tohogne, en 1933.

⁹³ Cf. quelques notes pour une monographie dont il ne s'agit nullement en cet essai, par G. NINANE, *Quelques anciens noms de lieux*, dans Ard. et Fam., 1967, 1, pp. 14-15. — En 1611, Boclinville et Grande Boumalle sont groupés pour le comptage des feux (Arch. Lux.-Ville). Déjà en 1184: « partem allodii de Boclinville ».

Pour la dynastie des de Boclinville au moyen âge, cf. H. & R., o. c., T. 1, pp. 237, 239 et 285.

⁹⁴ o. c., T. 1, p. 319.

⁹⁵ DE NOUE, *Etudes sur Stavelot*, p. 494.

⁹⁶ o. c., T. 1, pp. 319 et 484.

⁹⁷ *L'ancienne paroisse de Xhignesse*, in Leodium, 1910. — Voir aussi YERNAUX, *Hist. du Comté de Logne*, 1937.

⁹⁸ A. Ev. L., R. 1, 205, fol. 30, 1°.

⁹⁹ Ib., A. Ev. L., R. 1, 199, fol. 40 v°.

¹⁰⁰ Ib., R. 1, 197, fol. 111 v°. — Id. en 1610, fol. 136.

¹⁰¹ Ibid., R. 198, fol. 75.

¹⁰² Sur ceci, voir A. CHOQUE, in *En marge d'un millénaire*, 1966, p. 46. Pouillé de A. Ev. L. D. V., fol. 41.

(Extrait de l'essai intitulé « L'ancienne Terre de Durbuy et sa Structuration paroissiale » par G.-J. Ninane, paru dans les *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg, Arlon, tome XCIX, année 1968.*)